



Rendre un objet reçu il y a 9 ans

Par Gaby21

Bonjour,

Il y a 9 ans on me faisait cadeau d'une bague achetée sur un site internet, à la réception il y a un problème puisque le colis remis contre signature a été livrée chez un voisin . La personne qui m' offert la bague s'étant rendue compte de ce soucis , contacte le vendeur , qui propose à ses frais de renvoyer une nouvelle bague(en refabriquer une et l'envoyer). Une semaine après la réception de celle ci, le voisin qui avait gardé le colis toque et me tend le colis initialement attendu. Écoutant mes proches , et se disant que c'était un cadeau du ciel pour quelqu'un dans une situation précaire, je garde la bague , j'avais 18ans et j'étais bête. Ce qui me hante jusqu'à présent et à juste titre puisque c'est mérité, je me rend compte avec les années que j'aurai dû rendre ce bien. Ce que je compte faire, mais j'ai peur des répercussions juridiques. Que faire ?

Cela fait aussi depuis plusieurs années que je souhaite rendre cette bague , mais après le délais d'un an , j'ai oublié puis je me suis souvenue , puis cela fait plusieurs années que j'ai peur de la rendre , puisque j'ai peur qu'on m'attaque sur le plan juridique. Et je tiens à préciser , que entre l'envoi du premier et du 2e colis 1 mois s'est écoulé, et que c'est bien entendu à la réception du 2e colis que mon voisin s'est manifesté.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Par Henriri

Bonjour,

Moi je crois qu'il faut oublier cette histoire, si la boutique en ligne n'a rien fait à l'époque il y a 9 ans alors c'est elle-même a oublié ce doublon de livraison...

De plus c'était un cadeau qu'on vous a fait. Si à ce moment-là cette boutique avait voulu agir juridiquement elle l'aurait fait auprès de celui qui a passé commande...

A+